



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 19/09/2023
date de convocation : 14/09/2023

n° de délibération : DE2023 - 32

nombre de conseillers en exercice : 11
présents : 10
suffrages exprimés : 10 (pour-10, contre-0)
abstention : 0

objet de la délibération :
Transactions foncières

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	X		
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOL Muriel		excusée	
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc	X		

- Madame le Maire rappelle :
- Les demandes de M. Mme CAULE Éric en 2018, concernant l'achat d'une bande de terrain sur la parcelle communale cadastrée A 1273, Rue du Pigeonnier, au droit de leur propriété ;
 - Les débats du Conseil Municipal du 25 septembre 2018 et la délibération du 07/12/2020 s'y rapportant.
 - Le courrier de la commune du 25/05/2023 suite aux travaux non-autorisés sur le domaine public effectués par M. CAULE Éric.
 - La lettre recommandée de la commune du 27/07/2023 de mise en demeure de remise en état du terrain communal, non suivi d'effet.

Madame le Maire présente le courrier de M. Mme CAULE Éric en date du 07/08/2023, toujours en rapport avec leur demande initiale.

- Les membres du Conseil soulignent des problèmes :
- liés à la sécurité routière au niveau de l'intersection entre la Rue du Pigeonnier et le Chemin des Plos ayant nécessité de création d'un stop ;
 - liés à l'écoulement important des eaux pluviales de la Rue du Pigeonnier à la Route Nationale 88 nécessitant des travaux d'aménagement d'accessoires de voirie sur la parcelle concernée par la demande ;
 - liés au passage des conduites d'eau potable issue du pompage au Château d'eau de Marance, entraînant la nécessité de garder cet endroit dans le domaine communal pour en préserver l'accès.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
SE PRONONCE contre la vente d'une partie de la parcelle A 1273 au profit de M. Mme CAULE Éric ;
DONNE MANDAT à Madame le Maire pour signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le secrétaire de séance,
Jérôme PALMIER

Le Maire,
Pascale BONICEL